



PROFIL D'UN MEMBRE D'UN CONSEIL RÉGIONAL

Le profil d'un membre d'un conseil régional est un guide pour informer un candidat sur les compétences et l'expérience qu'il doit avoir ou tendre à acquérir afin de s'impliquer dans un conseil régional de l'Association. Il ne s'agit pas d'exigences, mais plutôt de compétences à acquérir.

L'Association offre la formation et le soutien nécessaires aux nouveaux membres des conseils régionaux pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

Les compétences réfèrent à des habiletés, à un savoir-être et à un savoir-faire que devrait détenir un membre d'un conseil régional pour exercer son rôle et les responsabilités qui lui sont confiées au sein d'un conseil régional.

COLLABORATION ET ESPRIT D'ÉQUIPE

Le membre d'un conseil régional a une approche collaborative avec ses collègues et sait reconnaître l'apport de chacun dans les échanges et les travaux à mener à terme.

Il interagit facilement avec les autres, établit de bonnes relations et des liens de confiance. Il est réceptif aux différents points de vue et soutient la réflexion du groupe par son ouverture. Il facilite la recherche de consensus et maintient une attitude de collaboration dans les situations plus difficiles ou tendues.

RESPECT

Il est respectueux et courtois dans ses échanges au sein du conseil régional ainsi que dans ses relations avec les partenaires et les membres. Il utilise judicieusement l'information qui lui est transmise et fait preuve de discrétion lorsque la situation l'exige.

À titre de membre du conseil régional, il est conscient qu'il représente l'Association dans les activités auxquelles il participe. Il connaît le *Code de déontologie*, les *Règlements généraux* et les *Politiques administratives* et aligne sa conduite sur les valeurs énoncées dans le code et dans ces divers documents.

MOTIVATION

À titre de membre d'un conseil régional, la personne manifeste un intérêt élevé à servir la mission de l'Association et assume ses responsabilités avec rigueur et professionnalisme.

Il investit le temps et l'énergie nécessaires à l'exercice de son rôle. Par ses connaissances et son expertise, il contribue activement à l'avancement des travaux pendant et après les réunions du conseil régional.

Il démontre de la curiosité et de l'intérêt à se tenir à jour. Il respecte la confidentialité des échanges lors des réunions et adopte une conduite conforme aux valeurs prônées par l'Association.

ESPRIT DE DÉCISION

Il participe aux discussions au sein du conseil régional, propose des solutions pratiques et contribue aux conclusions à la fin des échanges.

Il demeure solidaire des décisions prises au conseil régional, même en cas de désaccord. Lors des réunions, il fait preuve de discernement et d'un jugement éclairé.

Il traite avec objectivité ses collaborateurs et les situations qui se présentent. Il est réceptif aux différents points de vue, s'adapte aux situations changeantes et sait se rallier à la majorité lorsque nécessaire.

RESPONSABILITÉS

En conformité avec la mission, les valeurs, les orientations et les intérêts de l'Association, le membre du conseil régional assume les responsabilités suivantes :

- assister aux réunions du conseil régional et aviser de ses absences, le cas échéant ;
- partager les tâches à accomplir avec les autres membres du conseil ;
- participer activement à la préparation et à l'exécution des tâches lors des activités de l'Association ;
- collaborer étroitement au bon fonctionnement du conseil régional ;
- soutenir les autres membres du conseil et les bénévoles dans leurs tâches ;
- participer à des comités de travail ;
- prendre en charge des dossiers ;

-
- participer à l'élaboration du plan d'action annuel ;
 - participer à la préparation du budget et au suivi des états financiers ;
 - s'assurer du respect du *Code de déontologie*, des *Règlements généraux*, des *Politiques administratives* et des procédures de l'Association ;
 - apporter son appui dans la préparation et le déroulement des activités régionales ;
 - à l'occasion, représenter l'Association lors d'événements publics ;
 - acquérir les compétences liées au poste occupé dans le conseil régional ;
 - faire preuve d'initiative, de leadership, d'entraide et de dévouement envers l'Association ;
 - lorsqu'élu à un poste au sein du comité exécutif régional, assurer le rôle et les responsabilités liés au poste ;
 - être un exemple et un fier représentant de l'Association.

Note : L'utilisation du masculin est seulement dans le but d'alléger le texte. Le masculin inclut le féminin.